

Affaire Duret : 1^{re} victoire pour la directrice

Le tribunal administratif a annulé la baisse de notation de la directrice de l'Ehpad de Trémentines.

Mardi, le tribunal administratif de Nantes, saisi en urgence, estimait que la suspension infligée le 13 mai dernier à Ghislaine Duret par son employeur, la Communauté d'agglomération du Choletais (Cac), n'avait rien d'illégal.

Une autre décision, cette fois favorable à la directrice de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Trémentines, vient d'être rendue, conformément à l'avis du rapporteur public (*Ouest-France* du 15 mai).

Elle concerne la baisse de la notation 2010 de Ghislaine Duret. Notamment sur l'item « **qualités relationnelles et sens de la communication** » : sa note, initialement fixée à 17 par son supérieur direct, avait été révisée à 13 par la direction générale.

« **La décision du 19 avril 2011 de la Cac rejetant le recours gracieux de Mme Duret et fixant sa notation définitive pour l'année 2010 est annulée** », indique le jugement. Qui relève par ailleurs que « **le degré d'implication professionnelle [de Mme Duret] dans ses tâches de direction**

n'est nullement remis en cause, [...] nombreux témoignages favorables d'homologues » à l'appui, mais qu'elle « **éprouve de sérieuses difficultés à appréhender son exacte insertion au sein de l'ensemble hiérarchique et fonctionnel dont elle relève** ».

Ghislaine Duret occupe sa fonction depuis 1988, alors sous l'autorité de la commune de Trémentines. L'Ehpad dépend de la Cac depuis 2003.

« **Cette décision encourage Mme Duret et l'association SOS Fonctionnaires victimes dans le conflit qui les oppose à la collectivité présidée par Gilles Bourdoleix** », commente Me Bertrand Salquain, avocat de la directrice.

Le tribunal administratif doit rendre ses décisions concernant plusieurs autres procédures dans les semaines à venir.

Un conseil de discipline doit également examiner la demande de révocation introduite par la Cac.

Une plainte contre X pour harcèlement a enfin été déposée au pénal par Mme Duret.

CD 20/06/2014

► **Justice. Affaire Duret : l'Agglo condamnée par le tribunal administratif**

Le tribunal administratif de Nantes s'est prononcé hier, en faveur de Ghislaine Duret. Une première victoire pour la directrice de la maison de retraite, en conflit depuis 2006 avec son employeur, la Communauté d'agglomération du Choletais. Le 20 juin 2011, Ghislaine Duret avait soumis une requête au tribunal visant à annuler la dégradation de sa note, en 2010, au prétexte qu'elle

entretenait de « mauvaises relations » avec des élus. Cette action en justice faisait suite au refus de Gilles Bourdouleix de réviser cette note, confirmée début 2011. Le tribunal administratif a donc donné raison à Mme Duret en annulant sa baisse de notation. Il a en outre condamné l'Agglo à verser à sa fonctionnaire une somme de 1 500 € au titre de ses frais de défense.